

SCIENCES ET BIODIVERSITÉ :

ACTEURS, ENJEUX, TEMPORALITÉS

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 12 DÉCEMBRE 2014

UNIVERSITÉ PARIS I - INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE, 3 RUE MICHELET, PARIS 6È ARR.

APPEL À COMMUNICATION

Quels sont les rôles et statuts des sciences et des scientifiques face à l'enjeu biodiversité ? Comment sont investis les champs de recherches que constituent la biodiversité et les relations des sociétés à leur environnement, tant par les Sciences de la vie et de la Terre que par les Sciences de l'homme et de la société ?

En quoi les différentes échelles de temps en référence auxquelles travaillent les chercheurs jouent-elles un rôle primordial dans la façon dont les Sciences de la vie d'une part, les Sciences humaines d'autre part, appréhendent les interactions des sociétés à l'environnement et conçoivent la notion de « crise de biodiversité » ?

Depuis les années 1990 et la *Convention sur la diversité biologique de Rio*, la notion de *perte de biodiversité* fait partie des discours et des traités élaborés dans le cadre du modèle économique dit *durable*. Au plan politique, les instances internationales de décision (l'O.N.U notamment) émettent régulièrement, à destination des États, des recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre de programmes d'action pour enrayer la *perte de biodiversité*. A l'occasion de conférences mondiales (*Sommets de la Terre*), les pays participants, représentés au niveau gouvernemental, signent des conventions par lesquelles ils s'engagent à satisfaire l'objectif de lutter contre cette *perte de biodiversité*.

À l'échelon de la France, une *stratégie nationale pour la biodiversité* a été élaborée en 2004. Au plan institutionnel, le *Ministère de l'écologie et du développement durable* a créé différentes structures destinées à la préservation de la biodiversité : au niveau régional, les conservatoires, parcs et réserves naturelles ; au niveau national, l'*Observatoire de l'Agenda 21* (faisant suite à la ratification du traité de Rio) et l'*Observatoire de la biodiversité* (faisant suite au Grenelle de l'Environnement de 2007). Les pouvoirs publics ont également mis en place des services déconcentrés, les *Comités régionaux de biodiversité* et des établissements publics.

Des universitaires et des chercheurs sont officiellement associés à la définition de ces orientations politiques. Le *Ministère de l'écologie et du développement durable* a institué un *Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité*. Par ailleurs, les scientifiques sont sollicités pour la production de rapports sur l'état de la faune et de la flore de France, dans le cadre de l'*Inventaire national du patrimoine naturel*, dont la responsabilité scientifique revient au Muséum national d'histoire naturelle. Il convient également de préciser que la majorité des études sur la conservation, la restauration, la répartition de la faune et de la flore, ainsi que les suivis démographiques, sont effectués par les ingénieurs et techniciens des instituts et établissements publics, tels que l'IRSTEA, l'INRA et l'ONCFS. Il existe, enfin,

des groupements d'intérêts scientifiques comme l'*Institut Français de Biodiversité*, né de la mise en application de la *Stratégie nationale pour la biodiversité*.

Les disciplines scientifiques concernées sont principalement issues des Sciences de la vie et de la Terre. Elles ont essentiellement une fonction d'expertise auprès des pouvoirs publics dans la lutte contre la *perte de biodiversité*. Leur statut est d'ailleurs défini dans les textes qui sont au fondement des politiques publiques, telle la *Convention sur la diversité biologique*.

Toutefois, depuis plusieurs décennies, une grande partie des Sciences humaines et sociales s'intéresse à la question *environnementale* et à la notion de *perte de biodiversité*, dans le cadre de différents programmes de recherche, soutenus notamment par le CNRS (programme *Environnement, vie et sociétés*). Les apports et conclusions de ces champs disciplinaires semblent néanmoins largement ignorés des instances décisionnaires et écartés des choix faits par l'État ou par les Collectivités.

AXE THÉMATIQUE 1 : RÔLE(S) ET STATUT(S) DES SCIENCES ET DES SCIENTIFIQUES FACE À L'ENJEU BIODIVERSITÉ

Cet axe thématique doit permettre de comprendre les rôles et statuts qui peuvent être conférés aux différentes sciences autour de la notion de *biodiversité* et de la question des *interactions sociétés-environnement*.

Comment les sciences se placent-elles en tant qu'acteur social ? Qui leur confère leur place ? Quelles en sont les répercussions théoriques, pratiques et médiatiques ? Il s'agira de mieux caractériser les façons dont sont investis les champs de recherches que constituent la *biodiversité* et les relations des sociétés à leur environnement, tant par les Sciences de la vie et de la Terre que par les Sciences de l'homme et de la société.

Seront également analysées les connexions pouvant exister entre d'une part, les choix conceptuels et les positionnements épistémologiques des différentes disciplines et, d'autre part, la dimension concrète de l'activité de recherche.

Un chercheur peut-il raisonner de la même manière s'il se positionne en expert de la perte de biodiversité, tentant d'agir et de se conformer aux résolutions prises par les États, ou s'il se positionne en théoricien de la notion elle-même ? Cette question conduit à s'interroger sur les différentes conceptions du fait que la *biodiversité* soit considérée comme en *crise*.

AXE THÉMATIQUE 2 : BIODIVERSITÉ : CRISE OU CRISES ?

Une gestion de la biodiversité implique des objectifs et une action, lesquels s'inscrivent dans un contexte historique, économique, politique, culturel *etc.* Les pratiques ainsi mises en œuvre peuvent être objet d'étude pour les Sciences humaines et sociales, au même titre que n'importe quel objet social. Les Sciences humaines et sociales mettent en perspective les modalités d'action, engagées par les politiques publiques et relayées par certains courants scientifiques.

Il conviendra ainsi de s'interroger sur les méthodes, les modes d'acquisition des connaissances, les prémisses de raisonnement, la valeur et la portée des conceptions

produites par les Sciences de la vie et de la Terre ainsi que par les Sciences humaines et sociales, concernant la façon dont la *crise* est appréhendée.

Dans cette optique, la temporalité sera privilégiée comme angle d'approche pour caractériser les conceptions de *crise de biodiversité*, tant du point de vue des définitions élaborées par les différentes sciences que de celui des enjeux de toute nature qu'elles cristallisent. La conceptualisation du temps joue en effet un rôle fondamental dans la construction de ces objets sociaux et hérités que représentent la *biodiversité* et l'idée selon laquelle elle est actuellement *en crise*.

Les différentes échelles de temps (décennie, millénaire, *etc.*), en référence auxquelles travaillent les chercheurs, jouent également un rôle primordial dans la façon dont les *Sciences de la vie* d'une part, les *Sciences humaines* d'autre part, appréhendent les interactions des sociétés et de l'environnement et dont elles pensent les actions écologiques envisageables.

Seront donc privilégiées les contributions abordant sous cet angle le concept de *crise de la biodiversité*.

Les contributions devront être rédigées dans un fichier au format .doc, .docx ou .pdf. Elles comprendront un titre, un résumé court (250 mots maximum), 3-5 mots-clés ainsi qu'un résumé long (1000 mots maximum). Les noms des auteurs doivent figurer tout au début du fichier, au-dessus du titre. Un seul fichier comprenant tous ces éléments nécessaires (titres, auteur, résumé court, mots-clés et résumé long) doit être transmis à l'organisateur de la journée via l'adresse :

shs.biodiv.theorie.pratique@gmail.com

Les références bibliographiques ne sont pas prises en compte dans le comptage des mots des résumés. Le nom du fichier informatique doit suivre le modèle suivant : nom de l'auteur + première lettre du prénom + champ disciplinaire.
Exemple : AuteurP_discipline.doc (ou .docx ou .pdf).

La date limite de dépôt est le : 30 avril 2014

Les propositions seront évaluées par les membres du Comité scientifique en fonction des critères suivants : pertinence (lien avec la thématique de la journée) ; cadre conceptuel et problématisation (cadre théorique, questions, objectifs, références-clefs) ; apports (résultats, perspectives).

Le(s) auteur (s) seront informés des décisions du comité (acceptation, acceptation sous réserve de modifications, rejet). En cas de révision, le(s) auteur(s) sont priés d'indiquer les modifications apportées à la suite de leur présentation initiale et non pas de les insérer directement dans le corps du texte déjà soumis.

Prévoir 20 minutes de présentation et 10 minutes de discussion.

Les contributions feront l'objet d'une publication dont les modalités seront précisées ultérieurement.